



Retrouvez nos informations sur notre site :
<http://cd78.reference-syndicale.fr/>

Temps de travail au CD 78 : Que propose la CGT ?

L'administration a lancé une vaste étude visant à faire évoluer notre organisation et le temps de travail. Les organisations syndicales n'ont toujours aucun retour de cette étude pourtant close depuis plusieurs mois, et nous n'avons pas été consulté par le cabinet « Tenzing Conseil ».

La CGT propose une quinzaine de mesures applicables au CD 78 pour améliorer nos droits (à lire sur notre site).

- Prenez connaissance des propositions CGT d'amélioration des droits sur le temps de travail, faites nous retour de vos avis, réflexions, propositions...
- Nous portons la parole du personnel pour des avancées sociales.



[A lire sur notre site](#)

Covid-19 et 5^{ème} vague : Les nouvelles mesures...

Une note RH transmise par mail le 1^{er} décembre expose les nouvelles consignes à suivre jusqu'au 31.01.2022 : **Télétravail élargi, réunion distanciel, jauge de présence à 50 %, vaccination sur le temps de travail, etc.** En cas de difficultés individuelles ou collectives liées à l'application de ces consignes, il est important de le faire remonter : registre hygiène et sécurité, hiérarchie, services RH, médecine professionnelle, CGT...

- Vos représentants CGT élus au CHS-CT se tiennent à votre disposition...
Pour nous joindre à ce propos, merci de privilégier notre mail cgt@yvelines.fr.

Indemnité « inflation » de 100 € : Une rustine...

Le gouvernement a annoncé le versement d'une **indemnité inflation de 100 €**. Elle concerne tous les agents publics territoriaux (**titulaires et contractuels**) dont la rémunération moyenne est inférieure à **2 000 euros nets par mois** sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021.

Elle devrait être versée sur la paie de janvier et être identifiable sur une ligne dédiée du bulletin de paie « Indemnité inflation – Aide exceptionnelle de l'État ».

- Après plus de dix années de gel de la valeur du point d'indice, cette rustine ne compense absolument pas la baisse du pouvoir d'achat des agents publics ([cf. article sur notre site](#)).

Carte Apetiz : Dérogation jusqu'au 28 février 2022...

Un décret du 20 octobre 2021 prolonge la dérogation temporaire en vigueur pour l'utilisation des titres restaurants et la carte APETIZ (BIMPLI). Ce décret autorise leur **utilisation le dimanche et jours fériés** et en augmentant le montant maximal d'utilisation de 19 € à **38 € par jour pour la restauration**.

- Bon à savoir : cette utilisation est prolongée jusqu'au 28 février 2022.

Évaluation professionnelle 2021 : Préparez-vous !

Les évaluations professionnelles portant sur l'année 2021 se dérouleront **entre le 12 janvier et le 18 mars 2022**. Comme chaque année, il est important de préparer cet entretien. Au-delà des aspects portant sur les missions et l'activité menée, ce temps d'échange doit vous permettre d'aborder les aspects relatifs à votre déroulement de carrière (avancement de grade pour les titulaires, revalorisation salariale pour les contractuels, primes...).

A savoir : Si vous souhaitez contester votre évaluation professionnelle, des voies de recours existent.

- Vos représentants se tiennent à votre disposition, la CGT siège dans toutes les instances de recours pour les agents titulaires et contractuels.